



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dégradation de la situation financière des personnes en situation de handicap

Question écrite n° 42442

Texte de la question

M. Paul Molac attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la dégradation de la situation financière des personnes en situation de handicap en France. En effet, selon une enquête de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) parue en février 2021, les personnes handicapées « ont un niveau de vie inférieur à celui de l'ensemble de la population » : 21 900 euros de revenus moyens par an et par ménage, contre 25 800 euros dans l'ensemble de la population. 19 % des citoyens en situation de handicap vivent sous le seuil de pauvreté, contre 13 % de la population générale. Déjà, fin 2018, 45 % des allocataires de l'AAH étaient « pauvres en conditions de vie », révélait une autre étude de la Drees soit six points de plus qu'en 2012 et ce malgré les revalorisations de l'AAH en 2018 et 2019. Selon l'Association des paralysés de France (APF), deux millions de personnes en situation de handicap vivent actuellement encore en dessous du seuil de pauvreté et, parmi elles, nombreuses sont celles qui, en raison de leur handicap, de leur âge ou de leur maladie, ne peuvent travailler. Force est de constater qu'il reste encore de très importantes améliorations à apporter afin de permettre aux personnes en situation de handicap de bénéficier d'un revenu d'existence qui ne les confine pas dans une logique de minimum social. En conséquence, il sollicite le Gouvernement afin de connaître les mesures envisagées pour garantir les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap, afin qu'elles puissent bénéficier de ressources convenables et ainsi vivre dignement.

Données clés

Auteur : [M. Paul Molac](#)

Circonscription : Morbihan (4^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42442

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 novembre 2021](#), page 8067

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)